

l'opposition et qui s'énonçait ainsi: «Que la Chambre exhorte le gouvernement de la Colombie-Britannique à collaborer à la transformation en parc national de la région sud de Moresby, des îles de la Reine-Charlotte», et ainsi de suite.

Cette motion a fait l'objet d'un débat à la Chambre. Les députés s'en rappelleront, elle suscitait une telle unanimité à la Chambre que longtemps avant la fin de la séance qui avait été réservée à ce débat, à la suggestion du député de Winnipeg—Bird's Hill de l'époque et avec le consentement du ministre fédéral de l'Environnement de l'époque, la motion a été mise aux voix et adoptée. Le débat s'est ensuite poursuivi normalement. Mais ce fut un jour unique et exceptionnel, cela ne fait aucun doute.

Je dois dire que la motion a eu des répercussions hors de la Chambre. Cela a eu des effets en Colombie-Britannique, province dont je suis originaire. Bien sûr que cela a eu des effets.

Ce que la Chambre avait fait était de demander au gouvernement de la Colombie-Britannique de «collaborer à la transformation». On pourrait arguer du fait que cette demande ne s'adressait pas à l'Assemblée législative. Peut-être que non, mais cela constitue en fait une demande très directe de la Chambre à l'assemblée législative d'une autre province pour que celle-ci prenne des mesures.

Je crois que je dois adopter l'opinion qu'il ne s'agit pas d'une ingérence dans les compétences d'une autre assemblée législative. Il y a là une différence qui distingue probablement ce cas de ceux mentionnés par Beauchesne et Erskine May, puisque nous sommes dans un État fédéral et non dans un État unitaire.

Troisièmement, il est clair que cela a déjà été fait, non seulement de temps à autre, mais assez souvent. Les députés qui sont ici depuis quelque temps se souviendront qu'il est arrivé couramment et fréquemment que des députés se lèvent en Chambre pour demander au gouvernement en place, de quelque allégeance qu'il soit, de faire une déclaration publique sur des questions de grande importance nationale, et pour inviter le gouvernement en place à présenter des motions à la Chambre en vue de faire de telles déclarations.

Le député de Kamloops soulève un point qui m'inquiète, c'est que ce processus, si on en abuse, pourrait bien occasionner des problèmes et du ressentiment à certains endroits. C'est bien sûr une question politique et non une question de procédure, et il ne m'appartient pas

### *Initiatives ministérielles*

de prendre de décision à cet égard, mais j'ai écouté attentivement l'argument.

Je désire également remercier le député de Kamloops d'avoir prévenu la présidence que ce point serait soulevé. J'ai ainsi eu quelques minutes pour réfléchir, ce qui m'est toujours utile et est aussi toujours utile à la Chambre.

Je saisis bien le point de vue du député. Il y a peut-être des considérations politiques dont on devrait tenir compte. On me conseille toujours de ne pas me mêler de politique, ce n'est donc pas à moi d'en décider, mais, sur le plan de la procédure, j'estime qu'il n'y a pas lieu de juger la motion irrecevable.

[Français]

Nous avons également une intervention importante de l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead. Il a pris position en appuyant l'argument soulevé par l'honorable député de Kamloops. Je comprends la position de l'honorable député, mais je crois qu'il y a une distinction entre les précédents dans *Beauchesne* et *Erskine May* et la situation qui est devant nous aujourd'hui. Mais je tiens à remercier l'honorable député pour son intervention qui, naturellement, est toujours une aide pour la Présidence.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES DOUANES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement.

**L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national)** propose: Que le projet de loi soit agréé.

**Mme le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

**M. Jelinek** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je veux faire brièvement quelques observations supplémentaires au sujet du projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur les douanes, qui profitera à nombre d'entreprises canadiennes, particulièrement dans le secteur de l'importation.